


# LE CODE DE CONDUITE D'ICL

# Nous sommes ICL

Chez ICL, nous faisons ce qu'il faut, comme il faut, chaque jour, en adoptant les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies comme principes directeurs et en les mettant en œuvre dans tout ce que nous faisons, animés par le souci de nos collaborateurs, de nos partenaires commerciaux, de nos communautés et de la planète

SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS



# Notre code de conduite est notre fil d'Ariane pour faire ce qu'il faut comme il faut, en suivant les lignes directrices des objectifs de développement durable des Nations Unies. Voici comment nous procédons, chaque jour



Nous encourageons nos collaborateurs à s'exprimer et nous nous intéressons à ce qu'ils ont à dire



Nous plaçons la sécurité au premier rang de nos priorités. Lorsqu'il s'agit de protéger nos collaborateurs, leurs familles, nos fournisseurs, nos clients et nos communautés, nous ne faisons aucun compromis.



Nous nous efforçons de créer un environnement diversifié et harmonieux où chaque individu, quelle que soit son origine, peut réellement ressentir un sentiment d'appartenance



Nous respectons la liberté et les droits de l'homme de chacun en tant que pierre angulaire de notre quête d'un monde plus équitable et inclusif, exempt de discrimination et de harcèlement



Nous utilisons de manière responsable nos propriétés matérielle, numérique et intellectuelle, afin de préserver notre capacité à croître et à prospérer.



En tant qu'entreprise cotée en bourse, nous respectons les principes de sincérité, d'exactitude et de transparence des informations financières et des communications externes. En outre, nous assurons une diffusion équitable des informations au public, garantissant ainsi un traitement équitable à toutes nos parties prenantes qui peuvent compter sur des informations fiables et en temps voulu concernant nos performances et notre impact.



Nous prenons position et disons NON aux pots-de-vin et à la corruption parce que nous comprenons que l'élimination de la corruption peut conduire à des sociétés plus équitables et plus prospères, et par là même briser la chaîne de la pauvreté.

ICL **Chaque jour, nos produits et nos actions touchent des millions de personnes. Nous sommes ICL. Nous faisons ce qu'il faut, comme il faut, chaque jour.**

# Voici comment nous procédons, chaque jour :




Nous exerçons nos activités avec équité et intégrité, en nous livrant à une concurrence vigoureuse et loyale, en nous respectant les règles commerciales internationales et en collaborant de manière responsable avec des tiers




Nous interagissons de manière responsable et transparente avec nos diverses parties prenantes, en respectant des normes élevées de gouvernance d'entreprise et en promouvant une culture d'honnêteté et d'ouverture




Nous encourageons une culture de l'innovation qui dépasse continuellement les normes conventionnelles, rajeunissant et redéfinissant inlassablement chaque aspect de nos activités.




Nous sommes leaders dans l'alimentation mondiale et contribuons à la sécurité alimentaire pour un monde libéré de la faim.




Nous sommes leaders dans le domaine du stockage de l'énergie et des solutions de sécurité, dans la lutte contre le changement climatique et pour un avenir sûr, vert et durable




Nous générons auprès de nos communautés un impact social par des contributions significatives, du travail bénévole et des programmes de développement social

**Chaque jour, nos produits et nos actions touchent des millions de personnes. Nous sommes ICL. Nous faisons ce qu'il faut, comme il faut, chaque jour.**

**Chers collaborateurs,**

Chez ICL, notre mission est de créer un impact pour un avenir durable. Nous atteignons cet objectif en respectant notre engagement à faire ce qu'il faut, comme il faut, chaque jour.

Collectivement, nous avons développé une culture d'entreprise qui prône le leadership en matière de durabilité. C'est donc tout naturellement que nous avons décidé d'adopter les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies comme principes directeurs. Les ODD résument notre vision d'un avenir meilleur et nous servent de phare, nous guidant pour faire les bons choix dans chacun des paramètres de nos activités, en prenant soin de nos collaborateurs, de nos partenaires commerciaux, de nos communautés et de notre planète.

Notre nouveau code de conduite inspirant reflète notre attachement à ces lignes directrices et décrit nos attentes en matière de comportement acceptable et de normes sociales que nous, en tant qu'individus, et ICL, en tant qu'entreprise, devrions suivre, chaque jour. En suivant ces lignes directrices, nous nous assurons que nos actions ne répondent pas seulement à nos propres besoins, mais qu'elles contribuent également à des objectifs mondiaux tels que la suppression de la faim, la promotion de la durabilité environnementale et l'encouragement de l'égalité sociale.

Le code ICL est votre code. C'est notre fil d'Ariane commun. Il est conçu pour vous fournir des outils précieux et pratiques pour gérer les dilemmes éthiques et autres que vous pouvez rencontrer dans votre travail quotidien. Mais surtout, il est conçu pour vous encourager à vous approprier un comportement éthique. Notre capacité, en tant qu'entreprise, à atteindre nos objectifs ambitieux dépend de chacun d'entre nous et de notre responsabilité personnelle à l'égard de nos actions et de celles de nos collègues.

J'attends de chacun d'entre vous qu'il ouvre les yeux et les oreilles, qu'il écoute et qu'il s'exprime s'il voit quelque chose qui ne va pas, qui semble dangereux ou qui pourrait constituer une violation de notre code, de nos politiques ou de la loi. J'attends de vous que vous preniez vos responsabilités et que vous montriez l'exemple. Il est clair que ce n'est qu'ensemble, en tant qu'équipe, que nous pourrons vraiment réussir à atteindre ces lignes directrices et à avoir un impact mondial pour un avenir sûr, sain et durable.

**Je vous remercie de votre participation à cette mission et à notre voyage collectif vers un avenir meilleur.**

**Raviv Zoller**
Président et CEO, ICL



## Le code d'ICL est votre code ..... 6

Quel code et pourquoi un code ? ..... 7
Quelle est ma responsabilité ? ..... 7
Utiliser le code pour prendre les bonnes décisions ..... 8
Donnons l'exemple ..... 9

## Nous nous intéressons à ce que vous avez à dire ..... 10

Nous encourageons la prise de parole ..... 11
ICL Speak Up Line ..... 12
Comment traitons-nous une préoccupation ou un problème signalé ? ..... 13

## Nous nous soucions de nos collaborateurs 14

nous voulons que nos collaborateurs grandissent avec nous

Nos collaborateurs ..... 15
Votre sécurité est notre mission ..... 16
Nous favorisons la diversité, l'inclusion et l'appartenance 17
Nous ne tolérons pas la discrimination et le harcèlement 18
Nous protégeons les droits de l'homme et du travail 19
Activité politique ..... 20
Nous respectons la confidentialité des données personnelles ..... 21

## Nous nous soucions de notre entreprise 22

Nous faisons ce qui est juste

Nous nous soucions des ressources de notre entreprise 23
Biens numériques et cybersécurité ..... 24
Nous protégeons les informations de l'entreprise ..... 25
Nous ne pratiquons pas le délit d'initié ..... 26
Nous évitons les conflits d'intérêts ..... 27
Comment divulguer un conflit d'intérêts ? ..... 28
Nous utilisons les réseaux sociaux de manière responsable ..... 29

## Nous nous soucions de nos partenaires économiques ..... 30

Nous travaillons avec intégrité

Nous ne transigeons jamais sur l'honnêteté et l'intégrité 31
Tolérance zéro en matière de corruption et d'abus de pouvoir ..... 32
Nous collaborons de manière responsable avec des tiers 33
Offrir et recevoir des cadeaux et des divertissements 34
Nous respectons les règles du commerce mondial ..... 35
Nous nous engageons à prévenir le blanchiment d'argent 36
Nous nous engageons pour un marketing responsable 37
Nous pratiquons une concurrence loyale ..... 38
Nous interagissons de manière responsable et transparente avec les régulateurs et les entités gouvernementales ..... 39

## Nous nous soucions de nos communautés et de notre planète ..... 40

Notre impact pour un avenir durable !

Notre impact pour un avenir durable ..... 41
Notre impact au travers de l'innovation et de l'excellence 42
Notre impact social ..... 43


Le Code de conduite d'ICL est revu périodiquement selon les besoins.

# Le code d'ICL est votre code

Quel que soit votre rôle au sein d'ICL ou l'endroit où vous vous trouvez, nos principes directeurs et notre Code doivent être au **cœur de ce que vous faites**

**Notre code s'applique à tous les membres de notre entreprise, partout.**



# Quel code et pourquoi un code ?

Ce code est notre guide pour faire ce qu'il faut, comme il faut chaque jour.

Le code d'ICL exprime nos principes directeurs et décrit la manière dont nous exerçons nos activités dans le monde entier. En appliquant notre Code et en agissant toujours avec intégrité, vous jouez un rôle essentiel dans le soutien de notre culture d'excellence éthique.




**Chez ICL,** nous nous engageons à respecter les lois, les règles et les réglementations des pays dans lesquels nous opérons.
Les lois et les réglementations mondiales sont complexes ; le respect de notre Code et de nos politiques contribuera à garantir votre conformité avec les lois locales applicables et nous aidera à promouvoir une culture de la conformité.

## Quelle est ma responsabilité personnelle ?

**Agir avec intégrité et respecter notre code.**

- Agir conformément aux principes d'ICL et respecter les exigences de ce Code et des politiques de l'entreprise.
- Agir de manière légale, honnête, éthique et dans le meilleur intérêt d'ICL à tout moment.
- Suivre la formation requise, utiliser le Code et s'exprimer en cas de question ou de problème.
- Coopérer aux enquêtes de l'entreprise.
- Ne jamais exercer de représailles à l'encontre d'une personne qui soulève de bonne foi une préoccupation concernant une éventuelle violation du Code, des politiques d'ICL ou de la loi.

# Utiliser le code pour prendre les bonnes décisions



Nous prenons des décisions tous les jours. Prendre la bonne n'est pas toujours facile. Notre Code est là pour vous guider et vous aider à faire ce qu'il faut, comme il faut, chaque jour.

Notre code ne couvre pas explicitement toutes les circonstances auxquelles nous pourrions être confrontés dans notre travail. Il décrit plutôt nos principes directeurs qui nous aident à faire face à toutes les situations susceptibles de se présenter.

**Nous attendons de tous nos partenaires commerciaux, tels que les entrepreneurs, les fournisseurs et les vendeurs, qu'ils respectent les principes énoncés dans ce code. De plus amples informations sur les principes directeurs applicables à nos partenaires commerciaux sont disponibles dans notre code de conduite des fournisseurs.**

## Vous êtes confronté à un problème d'éthique ?

**Arrêtez-vous et réfléchissez aux questions suivantes :**

- Ai-je toutes les informations nécessaires pour prendre une décision éclairée ?
- Mon action est-elle conforme à nos principes directeurs, au Code, à nos politiques et à la loi ?
- Ai-je compris l'impact de mon action, y compris sur la réputation d'ICL ?
- Est-ce la bonne chose à faire ? Est-ce la bonne manière de le faire ? Et est-ce que je montre l'exemple ?
- Si cela est connu du public, comment cela sera-t-il perçu par les autres et est-ce que je maintiendrai ma décision ?

## Vous n'êtes pas sûr ?

Demandez conseil à votre supérieur, au service juridique et de conformité, au service des ressources humaines ou à toute autre personne de confiance. Notre portail d'éthique et de conformité est également un support qui vous permet de trouver des informations et des conseils.

# Donnons l'exemple

Si vous gérez des personnes, votre responsabilité est encore plus grande. Montrez l'exemple en utilisant les qualités d'un leader d'ICL : Dare, Care, Grow un Winning Spirit, et veillez à ce que les membres de votre équipe connaissent nos principes directeurs et comprennent comment ils se rapportent à eux et à notre Code, qui est une ressource pour eux..

**Si vous êtes un dirigeant ou un manager, vous devez servir de modèle positif et inspirer les autres à adhérer à notre Code :**

- Récompenser l'intégrité
- Encourager la prise de décision éthique.
- Créer un environnement de travail où les membres de l'équipe se sentent à l'aise pour exprimer librement leurs opinions sans craindre de représailles.
- Prévenir les représailles à l'encontre de ceux qui s'expriment.
- Chercher de l'aide pour résoudre et faire remonter les problèmes lorsqu'ils se présentent.



## Nous nous intéressons

# à ce que vous avez à dire

### Exprimez-vous !

Nous vous encourageons à vous approprier un **comportement éthique et à vous exprimer** si vous avez des inquiétudes.

Il est de **votre responsabilité** de poser des questions et de soulever des préoccupations lorsque des problèmes éthiques se posent.

Il est **de notre responsabilité** de gagner votre confiance, de vous fournir un environnement sûr et de traiter vos préoccupations de manière professionnelle, objective et rapidement.



# Nous encourageons la prise de parole

Chez ICL, nous encourageons une culture de la parole et nous nous réjouissons d'entendre toute personne, qu'elle soit employée, sous contrat, engagée avec ICL ou non, faire part de ses interrogations et de ses préoccupations.

Un rapport volontaire témoigne de l'intégrité, de l'honnêteté et de la transparence que nous apprécions chez nos employés.

Si vous ne savez pas comment appliquer nos normes dans une situation donnée ou si vous soupçonnez une violation potentielle, vous pouvez et devez vous exprimer.

Il n'est pas nécessaire de connaître tous les faits pour s'exprimer. Si vous soupçonnez en toute objectivité un comportement inapproprié ou illégal, signalez-le.




## Comment puis-je faire un rapport ?

Pour nous faire part de vos préoccupations ou signaler une infraction, vous pouvez vous adresser à l'un des canaux suivants - il n'y a pas d'ordre, de séquence ou de préférence :

- Votre responsable
- Le supérieur hiérarchique de votre responsable
- Les Ressources humaines
- Le Service juridique et conformité
- ICL Speak Up Line - également de façon anonyme
- Une personne de confiance (si disponible sur votre site)

# ICL Speak up line

- Un outil de reporting simple et facile à utiliser
- Disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- Sécurisée et confidentielle
- Anonyme (si vous le souhaitez)
- Accessible dans la langue de votre choix
- Gérée par un tiers indépendant
- Prise en charge par des professionnels internes ou externes

### Vous pouvez faire un signalement anonyme !

Si vous vous sentez plus à l'aise pour exprimer une préoccupation de manière anonyme, vous pouvez le faire en utilisant la ligne "Speak Up Line" d'ICL. Lors de l'examen des préoccupations, ICL prend toutes les mesures appropriées pour protéger l'identité de la personne qui a déposé la plainte et nous respectons les diverses us et coutumes culturelles des collaborateurs d'ICL.

### Mode d'emploi de la ligne Speak Up Line

**Connectez-vous sur :**

www.ICLhotline.ethicspoint.com
ou en scannant le QR code suivant depuis votre téléphone mobile :

**Appelez la "Speak Up Line" d'ICL gratuitement**

La Speak Up Line ICL est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an.
L'opérateur vous demandera les mêmes informations que si vous remplissiez le formulaire en ligne.

### Nous ne prenons pas de mesures de rétorsion

ICL vous encourage à vous exprimer et, en retour, nous nous engageons à protéger vos droits et les droits de ceux qui signalent une préoccupation ou un problème, en toute bonne foi, par l'intermédiaire de l'un de nos canaux de signalement.

ICL n'exercera pas de représailles et n'autorisera pas de représailles à l'encontre d'une personne qui, **de bonne foi :**

- signale ce qu'il, elle ou ils pensent être uneviolation de notre Code, de nos politiques ou de la loi.
- Pose une question ou demande un avis sur une pratique, une décision ou une action commerciale particulière.
- coopère à une enquête sur une infraction potentielle

Faire un faux rapport, ne pas coopérer ou faire obstruction à une enquête constitue une violation de notre Code, qui peut donner lieu à des sanctions disciplinaires.

# Comment traitons-nous une préoccupation ou un problème signalé ?



**Toutes les préoccupations signalées seront examinées par la personne ou la fonction désignée, conformément à notre procédure de traitement des plaintes.**

## L'enquêteur va

Agir de manière objective et indépendante en établissant et en examinant les faits par le biais de l'examen de documents ou d'entretiens pertinents.

Conclure l'enquête et, le cas échéant, formuler des recommandations d'actions correctives ou de mesures disciplinaires.

Informer la personne concernée que l'enquête est terminée. Il n'est pas toujours possible de donner plus de détails pour des raisons de confidentialité.

## En tant qu'employé, vous devez coopérer pleinement à toute enquête.

Lorsque vous enfreignez notre Code, nos politiques ou la loi, sachez que cela peut entraîner des mesures disciplinaires, qui peuvent inclure une formation spécifique, un plan d'amélioration des performances, voire la cessation de votre emploi.
Lorsque vous enfreignez la loi, cela peut également entraîner des sanctions civiles ou pénales, imposées par un tribunal (local).

**Pour plus d'informations se référer à la :** Procédure globale d'ICL pour le traitement des plaintes

### Comment les responsables doivent-ils traiter un problème qui leur est directement signalé ?

On attend de nos dirigeants qu'ils agissent conformément à nos comportements de leadership dans toutes les situations. Si quelqu'un vient vous voir pour vous faire part d'une préoccupation ou d'une question, vous avez la responsabilité particulière d'écouter et d'agir. Il est essentiel de traiter les préoccupations de manière appropriée pour préserver la confiance et protéger ICL. Répondez avec respect et prenez chaque préoccupation au sérieux. Si vous n'êtes pas sûr de savoir comment agir, vous pouvez demander conseil à notre service juridique et de conformité.

## Nous nous soucions de

# nos collabo-rateurs

Nous voulons que nos employés **grandissent avec nous**

Notre réussite est attribuée au **talent, à la rigueur, à la diversité et au dévouement de nos employés.**
Nous apprécions nos collaborateurs et pensons que vous êtes notre plus grande force..



# Nos collaborateurs



Notre succès repose sur les personnes. C'est pourquoi nous voulons les responsabiliser, reconnaître leurs résultats et respecter leurs droits.

Nous soutenons, développons et prenons soin de nos collaborateurs en leur permettant de grandir, d'innover et de construire notre avenir ensemble. Nous offrons à nos collaborateurs des possibilités d'évolution de carrière et soutenons leurs performances par des objectifs clairs et transparents.

Nos principes directeurs nous guident vers le comportement dont nous avons besoin pour réussir.

**Nous nous soucions des employés de nos sous-traitants**

Les employés des sous-traitants comprennent les employés sous contrat de service ou d'une tierce partie que l'entreprise engage pour effectuer des services non essentiels dans ses locaux. Nous considérons les employés des sous-traitants et les prestataires de services qui travaillent à nos côtés comme nos partenaires, nous respectons leurs droits légaux et nous les traitons avec respect, courtoisie et équité.

**Chez ICL, nous :**

Traitons chaque personne avec respect, indépendamment de son rôle, de sa position, de son statut professionnel ou de son ancienneté.

Tenons compte des besoins et des points de vue de chacun et de la manière dont nos paroles et nos actions peuvent être perçues.

Ne menaçons jamais, n'agissons jamais violemment ou n'harcelons jamais qui que ce soit, y compris sexuellement.

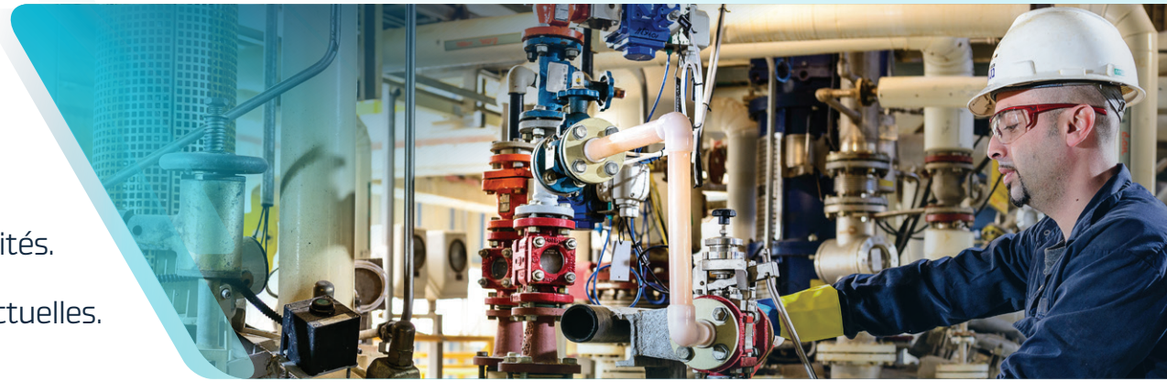
nous exprimons sur tout ce qui pourrait constituer une violation de l'environnement de travail respectueux d'ICL.

N'insultons, n'intimidons, ne dénigrons, n'humilions ou ne nous moquons de qui que ce soit et restons attentifs aux signes indiquant que d'autres personnes sont harcelées ou intimidées.

N'exerçons de représailles à l'encontre d'autrui - chacun doit se sentir à l'aise pour exprimer ses préoccupations sans crainte.

nous habillons de manière appropriée pour contribuer à créer un environnement respectueux et professionnel.

# Votre sécurité est notre mission !



Nous nous soucions de la santé et de la sécurité de nos employés, de nos visiteurs, de nos sous-traitants et de nos partenaires commerciaux et nous nous engageons à fournir un environnement de travail sûr, sain et sans danger à toutes les personnes qui participent à nos activités.

Pour ce faire, nous respectons les règles de sécurité sur le lieu de travail et les exigences contractuelles.

Nous avons intégré des pratiques saines en matière de sécurité et de santé dans nos activités et dans notre processus décisionnel.

**Assurer la sécurité de notre lieu de travail c'est :**

- Respecter la loi, les procédures de sécurité, notre Code et nos politiques
- Valoriser la sécurité de nos collègues, de nos visiteurs, de nos sous-traitants et de tous ceux qui travaillent pour ou avec nous.
- Mettre en œuvre l'approche HOP et être proactif dans la recherche de moyens pour rendre notre lieu de travail plus sûr.
- Reconnaître les risques (potentiels) sur le lieu de travail et y faire face avec les protocoles et les mesures de protection adéquats.

**Pour plus d'informations, se référer à :** Les politiques et procédures HSE d'ICL

### Quand dois-je m'exprimer ?

On vous a confié une tâche que vous jugez **dangereuse ou nuisible pour vous** et votre entourage. On vous a confié un travail **pour lequel** vous estimez **ne pas avoir été correctement formé.**

Un équipement ne fonctionne pas correctement et peut être dangereux.

Vous remarquez une situation dangereuse ou un changement inhabituel qui peut constituer un danger potentiel pour vous-même ou votre entourage.

Lorsque vous souhaitez promouvoir ou mettre en place une solution en matière de sécurité.

Identifier, signaler et faire remonter les problèmes de sécurité, les conditions de travail dangereuses ou les "presques accidents" dont nous pouvons tirer des enseignements, afin de renforcer notre approche d'un lieu de travail sûr.

# Nous favorisons la diversité, l'inclusion et l'appartenance



ICL s'engage à offrir l'égalité des chances en matière d'emploi et à promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion en respectant la dignité de chaque individu et en maintenant un environnement de travail où chacun a un véritable sentiment d'appartenance.

Nous définissons la diversité par des caractéristiques visibles et invisibles qui nous façonnent en tant qu'individus, telles que la race, l'appartenance ethnique, la personnalité, l'expérience professionnelle, le mode de vie, l'âge, l'éducation, l'origine culturelle, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, les aptitudes, la religion ou les croyances, et l'affiliation politique.

Nous comptons sur vous pour contribuer à la création d'un lieu de travail inclusif, au bureau, sur place et sur les réseaux, où chacun se sent valorisé et respecté pour ses contributions et est à l'abri de l'exclusion, de la discrimination, de l'intimidation, du harcèlement, de la violence et des abus.

## Nous sommes fiers de vous !

**Pour plus d'informations, se référer à la :** Politique de diversité et d'inclusion d'ICL

### Vous pouvez contribuer et être un partenaire en :

- **Vous exprimant** lorsque quelque chose ne va pas
- **Exprimant son opinion** et en partageant librement ses points de vue et ses expériences
- **Gardant l'esprit ouvert** aux différents points de vue
- **Ecoutant les autres,** en créant un environnement de dialogue, d'inclusion et de respect mutuel
- **Faisant preuve de patience** avec ceux qui peuvent avoir des difficultés à s'exprimer

# Nous ne tolérons pas la discrimination et le harcèlement



Chez ICL, nous ne tolérons pas le harcèlement, la discrimination et les abus.

Notre Code interdit la discrimination, les comportements offensants ou le harcèlement sous quelque forme que ce soit.

Vous ne devez jamais vous livrer au harcèlement sur le lieu de travail, ce qui inclut toute conduite inopportune, verbale, visuelle, physique ou autre, qui crée un environnement de travail intimidant, offensant ou hostile. Cela vaut pour nos employés, nos sous-traitants et toute autre personne travaillant pour ou avec ICL.

C'est en contradiction avec la nature de l'environnement de travail qu'ICL s'efforce de créer.

Soyez respectueux et attentif aux différences culturelles présentes au sein de nos multiples collaborateurs de par le monde.

Rappelez-vous que le harcèlement, sexuel ou autre, est déterminé par vos actions et leur impact sur les autres, indépendamment de vos intentions.
**Si vous ou quelqu'un d'autre faites l'objet de discrimination ou de harcèlement, parlez-en !**

**Pour plus d'informations, se référer à la :** Politique mondiale de lutte contre le harcèlement et la discrimination d'ICL

**Le harcèlement ne se réfère-t-il qu'au comportement sexuel**
**NON !** Le harcèlement peut également être fondé sur l'identité de genre, la race, le sexe, la religion, l'origine nationale, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, etc. et peut prendre la forme d'un langage offensant, de plaisanteries, de commentaires désobligeants ou de tout autre moyen.

# Nous protégeons les droits de l'homme et du travail



Nous pensons que les entreprises ne peuvent prospérer que dans des organisations qui protègent et respectent les droits de l'homme. Chez ICL, nous nous engageons à respecter les normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, les Principes directeurs des Nations unies et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

En outre, en 2022, ICL a adhéré aux dix principes du Pacte mondial des Nations unies pour mieux démontrer son engagement à respecter et à soutenir les droits de l'homme.

Nous croyons au droit de nos employés de s'organiser et de se syndiquer, au droit à un salaire et à un traitement juste et égal, et au droit de veiller à leur bien-être, à leur qualité de vie et à leur santé. Nous n'autorisons ni le travail des enfants ni le travail forcé dans aucune de nos activités.

ICL s'est fermement engagé à éviter de causer ou de contribuer à des violations des droits de l'homme dans le cadre de ses activités commerciales et dans les communautés dans lesquelles il opère.
Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils s'engagent de la même manière à respecter et à faire respecter ces principes fondamentaux des droits de l'homme et des droits du travail.

**Quelle est ma responsabilité en matière de protection des droits de l'homme ?**

Familiarisez-vous avec l'engagement et les principes d'ICL en matière de droits de l'homme

Soyez conscient de l'impact de votre travail sur les droits de l'homme des personnes qui participent à nos activités, à notre chaîne de valeur et à nos communautés..

Comprendre comment reconnaître les risques potentiels en matière de droits de l'homme dans votre travail et votre prise de décision

Exprimez-vous lorsque vous avez connaissance de violations potentielles des droits de l'homme ou du droit du travail.

**Pour plus d'informations, se référer à la :** Politique d'ICL en matière de droits de l'homme.

# Activité politique

ICL ne soutient pas les partis politiques ni les hommes politiques et ne leur apporte pas son soutien. Toutefois, nous reconnaissons le droit de nos employés et des tiers agissant en notre nom de participer à des activités politiques en tant qu'individus privés.

**S'abstenir de :**

- d'imposer des arguments et des confrontations politiques sur le lieu de travail et exprimer ses opinions politiques de manière respectueuse
- S'engager dans une activité politique au nom d'ICL, directement ou indirectement
- Utiliser les fonds ou les ressources d'ICL pour des activités politiques personnelles



# Nous respectons la confidentialité des données personnelles




La protection des données est un droit fondamental.

Tout comme chacun a le droit d'exprimer librement son opinion, chacun a le droit de décider lui-même de la collecte et du traitement de ses données personnelles dans le cadre de la loi.

Chez ICL, nous pensons que la protection des droits relatifs à la confidentialité des données est essentielle pour maintenir une base de confiance dans les relations entre les entreprises et les employés. La protection de la confidentialité des données et la protection des données par la technologie sont étroitement liées, car le traitement responsable et sûr des informations personnelles à l'ère numérique repose sur des solutions technologiques avancées pour protéger les données sensibles des individus

Dans le cadre de vos fonctions chez ICL, vous pouvez être confronté à des données à caractère personnel concernant nos employés, nos partenaires commerciaux et d'autres personnes.

Si vous, ou toute personne agissant en notre nom, accédez à des données ou les traitez dans le cadre de votre travail, vous êtes tenu de respecter la politique, les principes et les procédures d'ICL en matière de protection de la vie privée, ainsi que toutes les lois et réglementations applicables, afin de garantir que ces données sont traitées de manière légale, transparente, équitable et sûre.

**Pour plus d'informations, se référer à la :** Politique et procédures d'ICL en matière de confidentialité des données

**Quelles sont les données personnelles collectées par ICL qui doivent être protégées ?** ICL doit protéger toutes les données personnelles qu'il détient, y compris les données personnelles concernant nos employés, administrateurs, fournisseurs, sous-traitants, clients et actionnaires. Les exemples de données personnelles comprennent, sans s'y limiter, les noms, les numéros d'identification, les adresses électroniques, les numéros de téléphone individuels, les photos, les adresses IP, les identifiants d'appareils ou les données de localisation.

## Nous nous soucions

# de notre entreprise

## Nous Faisons Ce Qui est juste

Nous accordons de l'importance à notre entreprise. C'est l'endroit où nous travaillons, où nous investissons notre temps et nos efforts. Il est important que nous protégions les actifs de notre entreprise et que nous maintenions l'intégrité de notre organisation.



# Nous nous soucions des ressources de notre entreprise

Nous utilisons et protégeons de manière responsable les actifs et les ressources d'ICL, afin de créer une valeur et un impact réels pour un avenir durable. Nous devons protéger les actifs d'ICL, qu'il s'agisse de biens matériels, de données, d'actifs financiers, d'actifs techniques ou intellectuels.

## Biens matériels

Vous êtes responsable de l'utilisation correcte des biens et des ressources qui vous sont fournis pour accomplir votre travail, qu'il s'agisse d'outils, d'équipements ou de fonds de l'entreprise.

Lorsque vous protégez les actifs de l'entreprise, vous protégez notre capacité à croître et à prospérer.
Vous devez éviter d'abuser des ressources de l'entreprise sous toutes ses formes, notamment en prenant des produits ou des fournitures pour votre usage personnel, en imputant des dépenses personnelles sur les cartes de crédit de l'entreprise, en utilisant les véhicules de l'entreprise pour des besoins de transport personnel non autorisés, ou en utilisant ou revendant des déchets ou d'autres biens de l'entreprise sans autorisation.

**Votre poste est-il assorti d'une autorité d'approbation financière, telle que l'approbation des notes de frais ou la gestion du budget ?**
Vous devez faire preuve de diligence et vous assurer que (i) toute approbation (préalable) requise est obtenue avant d'approuver ou d'engager la dépense, (ii) les dépenses soumises pour remboursement sont appropriées, liées à l'activité, correctement documentées et conformes à nos politiques, et (iii) les fonds sont correctement utilisés aux fins prévues.



# Biens numériques et cybersécurité

ICL protège ses actifs numériques et ses données en mettant ses systèmes à l'abri de tout accès inapproprié.

La cybersécurité joue un rôle crucial dans l'amélioration de la résilience d'ICL.

Une solide capacité de cybersécurité donne à ICL un avantage concurrentiel et renforce la confiance de toutes les parties prenantes. Nous avons tous la responsabilité d'assurer la cybersécurité et de veiller à ce que nous comprenions comment protéger nos réseaux, nos systèmes, nos appareils et les informations que nous utilisons quotidiennement. Grâce à une analyse complète des menaces et des risques, nous employons les meilleures pratiques mondialement reconnues pour atténuer efficacement les vulnérabilités potentielles et garantir des mesures de sécurité robustes.

Nous nous attachons à évaluer en permanence les solutions technologiques et les processus opérationnels afin de comprendre les cyber-risques qui y sont associés et la manière dont ils peuvent être atténués de manière appropriée. Nous nous efforçons de garantir la résilience et la protection de nos technologies de l'information et la sécurité des opérations à mesure que de nouveaux processus et de nouvelles capacités technologiques sont mis au point et que le paysage des menaces évolue.



**Pour plus d'informations, se référer à la :**
- Politique de sécurité de l'information d'ICL
- Politique de sécurité globale d'ICL, structure organisationnelle, responsabilité et autorité Procédure

## Nous comptons sur vous pour :

Protéger les informations d'ICL, ainsi que la technologie, les dispositifs et l'équipement qui vous sont confiés.

Connaître et comprendre les responsabilités spécifiques en matière de cybersécurité liées à votre rôle, telles que la manipulation et le traitement d'informations sensibles, le développement de systèmes sécurisés ou l'exploitation et la maintenance sécurisées de systèmes technologiques.

Abstenez-vous de donner accès à nos systèmes ou à des données sensibles à quiconque, à moins que vous ne puissiez fournir l'information en toute sécurité tout en respectant les processus et procédures de cybersécurité informatique pertinents.

Veillez à travailler en toute sécurité en suivant toutes les directives de cybersécurité informatique et les politiques d'utilisation acceptable fournies par ICL.

# Nous protégeons les informations de l'entreprise



Dans l'environnement commercial rapide et compétitif d'aujourd'hui, chaque information que nous rencontrons au cours de notre travail peut avoir une valeur significative pour nos concurrents, nos investisseurs et le grand public. La protection de toutes les informations de l'entreprise contre une divulgation non autorisée joue un rôle vital et direct dans nos réalisations. Il est impératif que vous preniez systématiquement les mesures nécessaires pour assurer la protection des informations confidentielles concernant ICL, nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux.

## Nous dirigeons avec des convictions d'intégrité financière

Nous créons et maintenons des registres financiers et commerciaux précis et transparents, afin que nous et les autres acteurs du marché puissions compter sur des informations fiables et opportunes concernant les performances et l'impact d'ICL.

Des registres précis, clairs et complets sont essentiels pour prendre les meilleures décisions commerciales, préserver notre réputation d'intégrité financière et remplir nos obligations en tant qu'entreprise publique. Nos investisseurs, régulateurs et autres parties prenantes s'appuient sur les informations que nous fournissons pour comprendre nos résultats financiers et mesurer notre succès en tant qu'entreprise.

**Pour plus d'informations, se référer à la :** Politique de titres d'ICL - rapports immédiats et périodiques.

## Nous attendons de votre part de

Enregistrer, maintenir et classer les transactions financières et les documents commerciaux de manière sincère, précise, ponctuelle et détaillée, y compris les pièces justificatives

Gérer les budgets et les ressources financières de l'entreprise avec soin et honnêteté, y compris l'argent liquide et les cartes de crédit de l'entreprise.

Prévenir la fraude et les déclarations trompeuses en vérifiant soigneusement la véracité et l'exactitude des informations financières, par exemple sur les notes de frais, les factures des fournisseurs et les rapports opérationnels.

Conserver les documents qu'aussi longtemps que nécessaires à leur objectif professionnel légitime, que la loi l'exige ou que l'entreprise le demande.

Suivre les politiques de conservation des documents d'ICL et éliminer ou supprimer les documents de manière appropriée.

# Nous ne pratiquons pas le délit d'initié

ICL est une société cotée à la Bourse de Tel Aviv et à la Bourse de New York.
Dans l'exercice de vos fonctions, vous pouvez être confronté ou avoir accès à des informations confidentielles. Une information privilégiée est définie comme une information qui n'est pas connue, qui n'est pas disponible pour le public et qui, si elle était connue du public, pourrait provoquer un changement significatif du prix des titres de la société. Une information privilégiée peut être utilisée soit en la communiquant à une autre personne, soit en effectuant une transaction sur les titres d'une société alors qu'elle est en possession d'une information privilégiée. L'objectif de l'interdiction des délits d'initiés est d'empêcher les avantages commerciaux déloyaux de ceux qui détiennent des informations privilégiées par rapport aux autres investisseurs.



## Il s'agit d'éviter d'utiliser les informations privilégiées d'ICL :

- Ne pas divulguer d'informations matérielles non publiques sur ICL dans le but de négocier des titres ou de fournir des conseils d'initiés.
- Reconnaître que les délits d'initiés sont non seulement contraires à l'éthique, mais aussi à la loi.
- Notez que l'interdiction du délit d'initié s'applique également aux membres de votre famille et de votre foyer et de toute personne ayant reçu des informations privilégiées.
- Si vous avez connaissance d'une violation des lois sur les valeurs mobilières, parlez-en.

La règle sur les délits d'initiés s'applique également aux **membres de votre famille ou à toute autre personne vivant sous votre toit**. Toute personne qui négocie sur la base d'informations matérielles non publiques ou qui transmet de telles informations à une autre personne est passible d'une grave condamnation pénale, pouvant aller jusqu'à des amendes élevées, voire une peine d'emprisonnement.



**Pour plus d'informations :** Securities and Corporate Laws Compliance Program, Procedure For Restrictions On The Use Of Inside Information

# Nous évitons les conflits d'intérêts



**Agir avec intégrité en tant qu'employé signifie agir au profit de l'entreprise et faire passer ses intérêts en premier.**

Nous avons tous des relations, des activités et des intérêts en dehors de notre travail.

Toutefois, il est essentiel d'être conscient des conflits d'intérêts potentiels qui peuvent survenir lorsque nos intérêts ou activités personnels entrent en conflit, ou semblent entrer en conflit, avec les intérêts économiques d'ICL. Voici quelques exemples de situations où un conflit d'intérêts peut survenir :

- Avoir une relation amoureuse ou familiale étroite au sein d'ICL ou avec un partenaire économique, un fournisseur ou un client.
- Travailler à l'extérieur ou mener des affaires personnelles avec un partenaire économique, un fournisseur ou un client d'ICL.
- Avoir un intérêt financier avec un partenaire économique, un fournisseur ou un client d'ICL.

**Pour plus d'informations, se référer à la :** Procédure globale de prévention des conflits d'intérêts d'ICL

**Pour savoir si vous avez un conflit d'intérêts qui doit être divulgué, les questions suivantes peuvent vous guider :**

Est-ce que je bénéficie personnellement, ou semble bénéficier, de mon implication dans cette situation ?

Comment les gens considéreraient-ils cette situation si elle était rendue publique ?

Cela donnerait-il une mauvaise image de moi ou de l'entreprise ?

Les gens pourraient-ils remettre en question ma prise de décision ?

Mes intérêts personnels influencent-ils, ou semblent-ils influencer, ma capacité à prendre des décisions professionnelles judicieuses ?

Ma participation à cette activité (personnelle ou extérieure) pourrait-elle interférer, ou sembler interférer, avec ma capacité à faire mon travail ?

La situation m'amène-t-elle à faire passer mes propres intérêts avant ceux d'ICL ? Cela semble-t-il être le cas ?

Si vous avez répondu par oui à l'une de ces questions, il se peut que vous ayez un conflit d'intérêts potentiel qu'il convient de divulguer. Dans ce cas, vous devez contacter votre supérieur hiérarchique ou le service juridique et de conformité.

# Comment divulguer un conflit d'intérêts ?

Vous devez divulguer toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou éventuel. L'existence d'un conflit d'intérêts ne vous oblige pas toujours à cesser l'activité. En le divulguant et en suivant les étapes recommandées, vous pouvez gérer ou résoudre le conflit.

N'oubliez pas que le fait de ne pas divulguer un conflit d'intérêts constitue une violation, alors que le fait d'avoir un conflit d'intérêts n'en constitue pas une. La transparence est essentielle.



### Je crains de me trouver en situation de conflit d'intérêts - Que dois-je faire ?

Si vous pensez qu'un intérêt personnel ou une activité peut interférer, ou donner l'impression d'interférer, avec les intérêts d'ICL, vous devez :

Remplir et soumettre un formulaire de conflit d'intérêts joint à la procédure de conflit d'intérêts

**OU**

Accéder en ligne au formulaire de divulgation des conflits d'intérêts d'ICL en utilisant ce QR code

Veillez à fournir toutes les informations requises.

# Nous utilisons les réseaux sociaux de manière responsable

**Nous soutenons et encourageons l'activité et la libre expression de nos employés sur les réseaux sociaux.**
En partageant des informations sur les réseaux sociaux, nous améliorons la visibilité des activités de notre entreprise et renforçons notre réputation et notre image de marque. Cependant, il est important de faire preuve de prudence lors de la participation en ligne, car la publication sur les canaux de réseaux sociaux peut avoir des conséquences imprévues qui pourraient affecter à la fois vous et ICL.

Avant de vous engager sur les réseaux sociaux, n'oubliez pas ce qui suit :

- Vous agissez en **votre nom propre.** Ne vous présentez pas ou ne présentez pas l'entreprise sous un faux jour et ne parlez pas en votre nom au nom de l'entreprise.
- Ne **divulguez** jamais **d'informations personnelles** sur les employés, les clients ou les tiers avec lesquels nous travaillons, ni d'informations exclusives, sensibles ou confidentielles sur ICL ou ses partenaires commerciaux. De même, ne publiez pas de photos sans autorisation.
- **Évitez de** publier des **contenus diffamatoires, abusifs ou explicites.** Soyez sensible à votre environnement et respectez les cultures du monde. N'oubliez pas que tous les messages peuvent rester définitivement sur internet.
- **Exprimez-vous si vous voyez des informations trompeuses ou préjudiciables sur ICL dans les réseaux sociaux.** Se référer à la fonction de communication externe d'ICL et s'abstenir de répondre.




**Pour plus d'informations, se référer à la :** Procédure globale d'utilisation acceptable des technologies de l'information d'ICL

## Nous nous soucions de

# nos partenaires économiquess

### Nous travaillons avec intégrité

Notre capacité à opérer à atteindre et à préserver notre succès à long terme dépend de nos partenaires économiques.

Vous devez traiter nos partenaires avec équité, honnêteté et respect, tout en vous conformant à toutes les lois applicables dans les pays où nous exerçons nos activités.



# Nous ne transigeons jamais sur l'honnêteté et l'intégrité

Chacun d'entre nous est responsable de la prévention et de la défense de l'entreprise contre la fraude.

La fraude est un acte ou une omission intentionnel(le) visant à tromper autrui, entraînant une perte pour l'entreprise ou un gain pour l'auteur de l'acte. La fraude peut être motivée par la possibilité soit de gagner quelque chose de valeur, soit d'éviter des conséquences négatives.

## Exprimez-vous !

Toute activité que vous pensez potentiellement ou effectivement frauduleuse doit être signalée immédiatement.

**Pour plus d'informations, se référer au :**

- Manuel de prévention de la fraude d'ICL pour les opérations
- Politique mondiale de gestion du risque de fraude et cadre du programme d'ICL



# Tolérance zéro en matière de corruption et d'abus de pouvoir.



Nous, et tout tiers nous représentant, ne devons jamais verser de pots-de-vin, directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, où que ce soit. Vous ne devez jamais offrir quoi que ce soit de valeur pour obtenir ou conserver un marché, influencer des décisions ou obtenir un avantage déloyal. Il est également interdit d'accepter quoi que ce soit de valeur qui pourrait compromettre votre objectivité dans l'exercice de vos fonctions.

En menant nos activités de manière responsable et en faisant ce qu'il faut, quand il faut, nous défendons notre réputation d'équité et d'intégrité. Les exigences en matière de lutte contre la corruption s'appliquent à vous, quel que soit votre lieu de résidence ou votre fonction.

**Une attention particulière est nécessaire dans les cas suivants :**

- Travailler avec des tiers et en particulier avec des fonctionnaires ou des entreprises publiques.
- Offrir ou recevoir un cadeau, un divertissement ou une promesse de quelque chose de valeur à ou de la part de tiers et en particulier de fonctionnaires ou d'employés du gouvernement.

**Pour plus d'informations se référer à la :** - Politique et manuel de lutte contre la corruption d'ICL

# Nous collaborons de manière responsable avec des tiers

ICL dispose d'une procédure de diligence raisonnable anti-corruption des tiers basée sur le risque afin d'identifier tout signal susceptible d'indiquer un risque potentiel pour notre entreprise. Vous ne devez vous engager avec un tiers que s'il existe un besoin économique légitime et si la procédure de diligence raisonnable ne révèle aucun risque ingérable

**Respecter les exigences de la politique de diligence raisonnable d'ICL à l'égard des tiers avant d'engager tout tiers agissant au nom d'ICL ou dans le cadre de nos activités, y compris les agents, les représentants, les distributeurs et les revendeurs.**



## Travailler avec des tiers

En matière de corruption, les actions de nos partenaires économiques nous affectent directement, tant sur le plan de la réputation que sur le plan juridique.

Nous devons nous assurer que toute personne qui participe aux activités d'ICL, en particulier toute personne qui interagit avec des agences ou des fonctionnaires gouvernementaux en notre nom, agira conformément aux exigences légales et à nos normes de conduite des affaires.

**Pour plus d'informations, se référer à la :** Politique d'ICL en matière de diligence raisonnable à l'égard des tiers.

# Offrir et recevoir des cadeaux et des divertissements



Nous investissons de manière responsable dans nos relations d'affaires, mais nous n'offrons ni n'acceptons jamais de cadeaux, de divertissements ou d'autres choses de valeur dans le but d'influencer les gens de manière inappropriée. Montrer sa reconnaissance à un client ou à un tiers renforce nos relations d'affaires lorsque cela est fait de manière appropriée. L'échange de cadeaux, de divertissements ou d'hospitalité dans le but d'influencer indûment les décisions économiques mine la confiance et peut entraîner des conséquences économiques défavorables

## Avant d'échanger des cadeaux et des divertissements, assurez-vous que

- Il **n'est pas destiné à influencer** une **décision** économique spécifique.
- Il **n'y a pas de risque d'atteinte à la** réputation
- Il est **autorisé** par nos **politiques et procédures.**

**Pour ce faire, vous devez utiliser le formulaire d'approbation des cadeaux et des divertissements, auquel vous pouvez accéder à l'aide de ce QR code :**

**Pour plus d'informations, se férérer à la :** Politique d'ICL en matière de cadeaux et de divertissements

# Nous respectons les règles du commerce mondial



En tant qu'entreprise mondiale, les technologies, les matériaux et les produits d'ICL circulent régulièrement d'un pays à l'autre et traversent les frontières nationales.

Les sanctions et les embargos peuvent restreindre ou bloquer notre capacité à faire des affaires avec certains pays, certaines entreprises ou certaines personnes.

Nos politiques et procédures de conformité commerciale s'appliquent à toutes nos transactions commerciales dans le monde entier, qu'elles soient effectuées par vous ou par toute personne travaillant en notre nom.

Ces politiques et procédures vous aideront à vous y retrouver dans ces réglementations complexes et sont conçues pour garantir que nous nous conformons à toutes les réglementations applicables en matière de commerce et de sanctions.

ICL atténue le risque de sanctions grâce à un processus de filtrage mondial complet qui vise à dissuader ICL de s'engager avec des entités sanctionnées à tout moment de sa chaîne d'approvisionnement.

**Pour plus d'informations, se référer à la :** Politique de conformité commerciale d'ICL

# Nous nous engageons à prévenir le blanchiment d'argent

Nous soutenons l'effort mondial de lutte contre la criminalité financière et nous nous engageons à prévenir le blanchiment d'argent dans nos activités. Le blanchiment d'argent est la tentative de dissimuler l'origine de fonds illégaux. Soyez proactifs en repérant et en signalant les transactions financières qui sortent du cadre normal, et parlez de tout ce qui est suspect.



## Vous pouvez minimiser le risque de blanchiment d'argent en vous assurant de ce qui suit :

- Obtenir des **informations fiables** sur l'identité de votre client
- Documenter entièrement **chaque transaction** commerciale
- **Surveiller les relations** d'affaires en cours pour détecter toute activité suspecte ou inhabituelle.
- NE PAS accepter d'être payé en espèces et NE PAS payer en espèces ou en crypto actifs.
- NE PAS effectuer de paiements à des tiers inconnus ou non associés.
- NE PAS EFFECTUER de paiements à des tiers sur des comptes situés dans un pays où le tiers n'est pas établi, à MOINS qu'il n'y ait une raison économique légitime.

**Pour plus d'informations, se référer à la :**
- Politique et manuel de lutte contre le blanchiment d'argent d'ICL
- Les procédures financières applicables

# Nous nous engageons pour un marketing responsable

Chaque étape du cycle de vie d'un produit, de sa conception à son utilisation et à son élimination, a une influence sur la société et l'environnement.

Chez ICL, notre stratégie de marketing fait partie intégrante de notre plan de développement durable et nous nous engageons à pratiquer un marketing responsable.



**Pour plus d'informations, se référer à la :**
Politique de marketing responsable d'ICL

# Nous pratiquons une concurrence loyale



Nous soutenons une concurrence libre et loyale dans nos secteurs d'activité et nous nous engageons à respecter toutes les exigences de la législation et de la réglementation relatives à la concurrence loyale.

Lorsque vous interagissez avec des concurrents ou des concurrents potentiels (même s'il s'agit de nos fournisseurs ou de nos clients), vous ne devez le faire qu'à des fins commerciales légitimes.

Vous devez savoir qu'ICL peut être considéré comme ayant une part de marché importante sur certains marchés ou pour certains produits, ce qui nécessite une attention particulière pour s'assurer que nous n'abusons pas par inadvertance de notre position.

Vous devez vous assurer que vous ne partagez pas ou ne discutez pas d'informations concurrentielles sensibles d'ICL et que vous ne recevez pas de telles informations de la part d'un concurrent.

**Pour plus d'informations, se référer au :** Politique et manuel de la concurrence d'ICL

### Qu'est-ce qu'une information sensible du point de vue de la concurrence ?

Les **informations commerciales confidentielles** d'ICL qui peuvent fournir un avantage stratégique ou concurrentiel à un concurrent si elles sont mises à sa disposition.

Exemples: **les informations sur les prix, les nouveaux produits, la capacité de production ou les initiatives de marché, les appels d'offres, les politiques de réduction, etc.**

Vous ne devez jamais discuter de ces sujets avec un concurrent, même dans un cadre informel tel qu'un salon professionnel ou un événement social

# Nous interagissons de manière responsable et transparente avec les régulateurs et les entités gouvernementales

Nous interagissons de manière constructive, transparente et responsable avec les organismes gouvernementaux et les régulateurs afin de poursuivre la mission d'ICL, qui est d'avoir un impact sur un avenir durable.

ICL entretient un dialogue permanent avec les gouvernements et les autorités aux niveaux local, régional et mondial. Lorsque nous travaillons avec les gouvernements et les autorités, nous sommes cohérents, respectueux et honnêtes dans nos positions et nos messages.

Cela signifie également que nous suivons les politiques internes d'ICL et toutes les réglementations applicables concernant l'engagement avec les représentants du gouvernement et que nous autorisons uniquement les personnes ayant l'autorité nécessaires à contacter les représentants du gouvernement au sujet de nos affaires.



## Nous nous soucions de

# nos communautés et de notre planète

## Notre impact pour un avenir durable !

Susciter l'espoir, inspirer le changement et construire un monde durable pour tous.

Nous nous efforçons de promouvoir et de mettre en œuvre des solutions durables innovantes pour l'environnement et les communautés qui nous entourent.



# Notre impact pour un avenir durable

En tant qu'entreprise mondiale opérant dans le monde entier, nous nous engageons à créer des solutions responsables pour relever les défis de l'humanité en matière de développement durable sur les marchés mondiaux de l'alimentation, de l'agriculture et des produits industriels. Nous respectons les normes environnementales les plus strictes et utilisons les meilleures technologies disponibles pour développer des approches durables.

Nous nous engageons également à avoir un impact social dans nos communautés et dans la société, en établissant des partenariats durables, en encourageant l'esprit d'entreprise social, l'innovation et l'excellence, et en utilisant nos produits, nos ressources et notre expertise.




**Que faisons-nous ?**

- Nous contribuons à la sécurité alimentaire
- Nous créons des solutions et des produits qui ont un impact sur les défis mondiaux en matière de développement durable.
- Nous agissons pour réduire notre impact sur l'environnement, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en économisant l'eau, en développant l'économie circulaire, en augmentant notre part de consommation d'énergie renouvelable, etc.
- Nous encourageons les achats durables
- Nous soutenons nos communautés en contribuant à des programmes de développement social et aux initiatives communautaires.
- Nous encourageons la responsabilité sociale personnelle et le bénévolat parmi nos employés.
- Nous encourageons la diversité, l'inclusion et l'appartenance
- Nous adhérons à des normes élevées de gouvernance d'entreprise

# Notre impact au travers de l'innovation et de l'excellence



Nous promouvons l'ingéniosité et encourageons l'innovation et l'excellence dans toutes nos pratiques professionnelles.

Nous vous encourageons à sortir des sentiers battus, à faire preuve de créativité et à introduire de nouvelles idées, des innovations et des technologies modernes dans l'organisation et dans notre processus de recherche et de développement de nouveaux produits.

Nous sommes convaincus que cela améliore notre impact sur l'environnement, la société et les communautés au sein desquelles nous opérons. Nous sommes toujours ouverts aux suggestions et aux nouvelles initiatives qui peuvent nous faire progresser.
Visitez le portail d'ICL pour savoir comment vous pouvez soumettre vos suggestions et idées novatrices.

# Notre impact social

Nous nous engageons à créer un impact social dans nos communautés, en établissant des partenariats durables et des valeurs partagées qui façonnent et établissent des réseaux de bien social.

En encourageant l'esprit d'entreprise, l'innovation et l'excellence et en utilisant nos produits, nos ressources et notre expertise, nous construisons des partenariats durables et établissons des réseaux qui seront une force motrice pour le changement.

ICL encourage l'engagement de ses employés auprès des communautés locales afin d'avoir un impact significatif sur la vie des gens et s'efforce continuellement d'offrir de nouvelles opportunités et de soutenir nos volontaires, partout où ils choisissent d'avoir un impact et de créer du sens.



**Nous faisons des dons et contribuons à nos communautés de manière transparente et responsable**

Nous encourageons un engagement direct avec les communautés dans lesquelles nous opérons par des moyens légaux et transparents. Dans certaines circonstances, il peut être recommandé et approprié pour nous de soutenir des initiatives locales par le biais de dons, de contributions caritatives ou d'investissements communautaires. Tous les dons et activités caritatives doivent être conformes à nos procédures internes et faire l'objet d'une diligence raisonnable de la part des tiers concernés.

**Pour plus d'informations, se référer à :**

- Procédure d'engagement social, de relations communautaires et de dons
- Politique d'investissement social (impact) et de relations avec la communauté d'ICL
- Politique mondiale du volontariat d'ICL

# Nous sommes ICL

Nous faisons ce qu'il faut,
comme il faut. Tous les jours

**Département juridique et de conformité d'ICL**

Pour toute question d'ordre général ou pour signaler une éventuelle violation de notre code de conduite, veuillez contacter
**Compliance@icl-group.com**

10/2023